

2017-3982
2017-10-20

ECLIPSE 609

Microbicide

Un microbicide liquide à spectre large pour contrôler la croissance des algues, bactéries et champignons. Non-mousseux. Efficace à un pH alcalin ou acide.

INDUSTRIEL

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

NO. D'HOMOLOGATION: 25212
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

GARANTIE: Poly[oxyéthylène(diméthyliminio) éthylène-dichlorure de
(diméthyliminio)éthylène].....15% (par poids)

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'UTILISATION

CONTENU NET:
Litres
Kilogrammes

Chemco Products Incorporated
1349 Grand Oaks Drive
Howell, MI 48843 USA
1-517-546-7800

TÉLÉPHONE D'URGENCE 24 HEURES:
1-800-424-9300

MODE D'EMPLOI:

NE PAS déverser d'effluents contenant le produit dans les égouts, les lacs, les cours d'eau, les étangs, les estuaires, les océans ou tout autre plan d'eau.

NE PAS contaminer les sources d'approvisionnement en eau d'irrigation ou en eau potable ni les habitats aquatiques au cours du nettoyage du matériel ou de l'élimination des déchets.

LES TOURS DE REFROIDISSEMENT:

Avant de procéder au traitement, les tours de refroidissement (à eau) devront être débarrassées des dépôts organiques, inorganiques et microbiologiques. Un traitement choc initial au puisard des tours doit être effectué, et consiste à ajouter de 280 à 700 mL par 10,000 litres d'eau à traiter. Répétez ce traitement choc jusqu'à ce que le problème soit sous contrôle. Les traitements subséquents sont constitués de doses de 80 à 700 mL par 10,000 litres d'eau à traiter tous les 2 à 5 jours ou lorsque nécessaire. La fréquence de l'addition dépendra de la fréquence des purges et de la sévérité du problème microbiologique.

LES FILTRES DE LAVAGE À AIR:

Pour être utilisé seulement si un dispositif de ventilation locale adéquat est disponible pour éliminer les aérosols. Avant de procéder au traitement, les filtres de lavage à air devront être débarrassés des dépôts organiques, inorganiques et microbiologiques. Un traitement choc initial au puisard des filtres doit être effectué, et consiste à ajouter de 100 à 160 mL par 1,000 litres d'eau à traiter. Répétez ce traitement choc jusqu'à ce que le problème soit sous contrôle. Les traitements subséquents sont constitués de doses de 70 à 160 mL par 1,000 litres d'eau à traiter tous les 1 à 5 jours ou lorsque nécessaire. La fréquence de l'addition dépendra de la fréquence des purges et de la sévérité du problème microbiologique.

PRÉCAUTIONS: GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.

Ne pas mélanger à un autre produit chimique. Dangereux s'il est ingéré. Éviter tout contact avec la peau et les yeux. Porter un vêtement à manches longues, un pantalon et des gants résistant aux produits chimiques pendant le mélange, le nettoyage et les activités de réparation. Un tablier résistant aux produits chimiques est également requis pour les travailleurs qui manipulent les préparations commerciales en milieu industriel. Bien se laver les mains après utilisation. Retirer rapidement les vêtements contaminés et les laver avant leur réutilisation.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES:

Avis au médecin: La présence possible de dommages aux muqueuses suite à l'absorption du produit, pourrait contre indiquer le recours à un lavage gastrique. Administrer un traitement symptomatique.

PREMIERS SOINS:

En cas de contact avec les yeux: Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements: Enlever tous les vêtements contaminés.

2017-3982

2017-10-20

Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation: Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'ingestion: Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avalier. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

ÉLIMINATION:

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au site de traitement.
2. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale.
3. Rendre le contenant inutilisable.
4. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.
5. Pour tous renseignements concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

DANGER POUR L'ENVIRONNEMENT:

Ce produit est toxique pour les organismes aquatiques. Ne pas contaminer l'eau des lacs, des ruisseaux ou des étangs. Ne pas contaminer l'eau, les aliments, ni l'alimentation par entreposage ou élimination du produit et son contenant. Ne pas réutiliser les contenants vides. Les solutions de rinçage de pesticides qui ne sont pas recyclables par procédés industriels devront être éliminées dans un dépôt d'approvisionnement approuvé situé loin des sources d'eau.

AVIS À L'UTILISATEUR:

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.